

# A

## nnexe 2

### CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES ET DE PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ - SESSION 2009

#### 1 - ACADÉMIES D'INSCRIPTION AUX CONCOURS

##### 1.1 Professeurs des écoles

Les élèves des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) doivent s'inscrire au rectorat de l'académie siège de l'IUFM.

Les élèves-professeurs du cycle préparatoire au second concours interne doivent obligatoirement s'inscrire auprès du recteur de l'académie dont ils relèvent. Ils ne peuvent concourir au titre d'une autre académie.

Les candidats en formation dans un centre de formation privé (CFPP) doivent s'inscrire dans l'académie siège de ce centre.

Les autres candidats s'inscrivent auprès du recteur de l'académie au titre de laquelle ils désirent concourir.

##### 1.2 Personnels de l'enseignement du second degré

###### 1.2.1 Candidats résidant en métropole ou dans les DOM

Les élèves des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), doivent s'inscrire au rectorat de l'académie siège de l'IUFM.

Les agents titulaires et non titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, les assistants d'éducation, les maîtres et documentalistes des établissements d'enseignement privés sous contrat s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie où leur résidence administrative est située.

Les candidats en position administrative de non-activité, de congé parental, en congé pour formation, les lauréats d'un concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré en report de stage, doivent s'inscrire dans l'académie de leur résidence personnelle.

Les fonctionnaires en détachement en France doivent s'inscrire auprès du rectorat dont relève leur résidence administrative ou professionnelle.

Les autres candidats s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence personnelle.

###### 1.2.2 Candidats résidant dans les collectivités d'outre-mer ou en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger

###### 1.2.2.1 Inscriptions

Les candidats en résidence dans les collectivités d'outre-mer s'inscrivent conformément aux indications figurant dans le tableau ci-dessous :

COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER DE RÉSIDENCE	ACADÉMIE OU VICE RECTORAT HABILITÉ À RECEVOIR LES INSCRIPTIONS
Mayotte	Mayotte
Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie
Polynésie française	Polynésie française
Saint-Barthélemy, Saint-Martin	Guadeloupe
Saint-Pierre-et-Miquelon	Caen
Wallis et Futuna	Nouvelle-Calédonie

Les candidats résidant dans les pays étrangers s'inscrivent auprès de l'académie de leur choix. Toutefois, ceux qui résident au Maroc s'inscrivent auprès de l'académie de Poitiers et ceux en Tunisie auprès de l'académie de Nice.

À partir du serveur internet du ministère de l'éducation nationale (<http://www.education.gouv.fr/siac2>) les candidats, après avoir sélectionné leur collectivité ou leur pays de résidence pour ceux au Maroc ou en Tunisie, accèdent directement, pour leur inscription, sur le serveur de l'académie ou du vice rectorat dont ils relèvent.

### 1.2.2.2 Centres d'épreuves d'admissibilité situés dans les collectivités d'outre-mer et à l'étranger

<b>COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER DE RÉSIDENCE</b>	<b>CENTRES D'ÉPREUVES ÉCRITES</b>
Mayotte	Dzaoudzi-Mamoudzou
Nouvelle-Calédonie	Nouméa
Polynésie française	Papeete
Saint-Barthélemy, Saint-Martin	Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)
Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Pierre
Wallis et Futuna	Mata-Hutu
<b>PAYS ÉTRANGERS</b>	<b>CENTRES D'ÉPREUVES ÉCRITES</b>
Tunisie	Tunis
Maroc	Rabat

## 2 - DATE D'APPRECIATION DES CONDITIONS REQUISES (CONCOURS DU 1ER ET DU 2ND DEGRÉ)

Les candidats aux concours doivent remplir les conditions générales d'accès à un emploi public au plus tard à la date de la première épreuve du concours (articles 5 et 5 bis de la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires). Il en est de même pour les candidats à un contrat dans les établissements d'enseignement privés sous contrat (article 1 du décret n° 64-217 du 10 mars 1964 modifié relatif aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat).

S'agissant des concours externes, internes, troisièmes concours, les conditions particulières de diplôme ou de titre, de qualité et de services fixées par les statuts particuliers des corps de personnels de l'enseignement scolaire (1er et 2nd degrés) s'apprécient au plus tard à la date de clôture des registres des inscriptions fixée, pour la session 2009, le **vendredi 14 novembre 2008**. Il en est de même pour les concours correspondants de l'enseignement privé sous contrat.

Les conditions exigées des candidats au premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles et au concours correspondant de l'enseignement privé sont appréciées au 1er septembre de l'année précédant le concours soit, pour la session 2009, le **1er septembre 2008**.

## 3 - VÉRIFICATION DE LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES PAR L'ADMINISTRATION

La vérification des pièces justificatives sera effectuée après la proclamation des résultats d'admissibilité.

## 4 - DISPENSE DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DES CONCOURS EXTERNES DU CAPES ET DU CAPET SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ACCORDÉE AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES (ENS)

Aux termes du deuxième alinéa de l'article 23 du décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié fixant

le statut particulier des professeurs certifiés, les élèves des écoles normales supérieures, titulaires de l'un des titres ou diplômes requis des candidats aux concours externes du CAPES ou du CAPET peuvent être dispensés, par le ministre chargé de l'éducation, des épreuves d'admissibilité. Ils forment leur demande par internet en même temps que leur inscription au concours. Les élèves des ENS qui ne sollicitent pas de dispense sont convoqués aux épreuves d'admissibilité par les services académiques.

Annexe 2 A	Sections et options susceptibles d'être ouvertes à la session 2009
Annexe 2 B	Calendriers des épreuves d'admissibilité des concours

## Annexe 2 A

### SECTIONS ET OPTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OUVERTES À LA SESSION 2009

Des arrêtés seront pris ultérieurement pour fixer le nombre total de postes offerts aux concours externe, interne et troisième concours de l'enseignement public et le nombre de contrats offerts aux concours correspondants de l'enseignement privé sous contrat ainsi que leur répartition par section et éventuellement option.

O = OUVERT F = FERME

#### 1 - Concours de recrutement de professeurs agrégés (Agrégation externe et interne) Concours de l'enseignement privé sous contrat correspondant (CAER-agrégation)

SECTIONS/OPTIONS	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE ET CAER
Arts		
arts plastiques	O	O
arts appliqués	O	F
Biochimie-génie biologique	O	F
Économie et gestion		O
économie et gestion administrative	O	
économie et gestion comptable et financière	O	
économie et gestion commerciale	O	
économie, informatique et gestion	O	
Éducation physique et sportive	O	O
Génie civil	O	F
Génie électrique	O	O
Génie mécanique	O	O
Géographie	O	
Grammaire	O	
Histoire	O	
Histoire-géographie		O
Langues vivantes étrangères		
allemand	O	O

SECTIONS/OPTIONS	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE ET CAER
anglais	O	O
arabe	O	F
chinois	O	F
espagnol	O	O
italien	O	O
Lettres classiques	O	O
Lettres modernes	O	O
Mathématiques	O	O
Mécanique	O	O
Musique	O	O
Philosophie	O	O
Sciences économiques et sociales	O	O
Sciences physiques		
option chimie	O	
option physique	O	
option physique et chimie		O
option physique appliquée	O	F
Sciences de la vie - sciences de la Terre et de l'Univers	O	O

## 2 - Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement public (CAPES externe et interne)

### CONCOURS pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP-CAPES, CAER-CAPES)

SECTIONS/OPTIONS	CONCOURS EXTERNE ET CAFEP	CONCOURS INTERNE ET CAER
Arts plastiques	O	O
Documentation	O	O
Éducation musicale et chant choral	O	F
Histoire-géographie	O	O
Langue corse	O	F
Langues vivantes étrangères		
allemand	O	F
anglais	O	O
arabe	O	F
chinois	O	O
espagnol	O	O
hébreu	O	F
italien	O	O
Langues régionales		
basque	O	F
breton	O	F

SECTIONS/OPTIONS	CONCOURS EXTERNE ET CAFEP	CONCOURS INTERNE ET CAER
catalan	O	F
créole	O	F
occitan-langue d'oc	O	F
Lettres classiques	O	F
Lettres modernes	O	O
Mathématiques	O	O
Philosophie	O	F
Physique et chimie	O	O
Sciences économiques et sociales	O	O
Sciences de la vie et de la terre	O	O
Tahitien	O	F

### 3 - Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement technique public (CAPET externe et interne)

#### Concours pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP-CAPET, CAER-CAPET)

SECTIONS/OPTIONS	CONCOURS EXTERNE ET CAFEP	CONCOURS INTERNE ET CAER
Arts appliqués	O	F
Biotechnologies		
biochimie-génie biologique	O	F
Économie et gestion		
économie et gestion administrative	O	F
économie et gestion commerciale	O	F
Sciences et techniques médico-sociales	O	O
Technologie	O	F

### 4 - Concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP externe et interne)

#### Concours pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP-CAPLP, CAER-CAPLP)

SECTIONS/OPTIONS	CONCOURS EXTERNE ET CAFEP	CONCOURS INTERNE ET CAER
Arts appliqués	O	O
Bâtiment		
peinture-revêtements	O	O
Biotechnologies		
santé environnement	O	O
Communication administrative et bureautique	O	F
Comptabilité et bureautique	O	F
Conducteurs routiers	O	F
Esthétique-cosmétique	O	F

SECTIONS/OPTIONS	CONCOURS EXTERNE ET CAFEP	CONCOURS INTERNE ET CAER
<b>Génie civil</b>		
construction et économie	O	F
construction et réalisation des ouvrages	O	O
équipements techniques-énergie	O	O
<b>Génie électrique</b>		
électrotechnique et énergie	O	F
<b>Génie industriel</b>		
bois	O	O
matériaux souples	O	F
structures métalliques	O	O
<b>Génie mécanique</b>		
construction	O	F
maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier	O	O
maintenance des systèmes mécaniques automatisés	O	O
<b>Hôtellerie-restauration</b>		
organisation et production culinaire	O	F
service et commercialisation	O	F
<b>Langues vivantes-lettres</b>		
anglais-lettres	O	F
<b>Lettres-histoire</b>	O	F
<b>Mathématiques-sciences physiques</b>	O	O
<b>Réparation et revêtement en carrosserie</b>	O	O
<b>Sciences et techniques médico-sociales</b>	O	O
<b>Vente</b>	O	O

### 5 - Troisième concours du CAPES et troisième CAFEP/CAPES

SECTIONS/OPTIONS	3ÈME CONCOURS DU CAPES ET 3ÈME CAFEP
<b>Documentation</b>	O
<b>Langues vivantes étrangères</b>	
anglais	O
<b>Mathématiques</b>	O

### 6 - Concours de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive de l'enseignement public (CAPEPS externe et interne)

#### Concours pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP-CAPEPS, CAER-CAPEPS)

Concours externe et CAFEP	Concours interne et CAER
O	F

## 7 - Concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE externe et interne)

Concours externe	Concours interne
O	F

## 8 - Concours de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues (COP externe et interne)

Concours externe	Concours interne
O	F

# A

## nnexe 2 B

### CALENDRIERS DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DES CONCOURS - SESSION 2009

#### 1 - CALENDRIERS RÉCAPITULATIFS

##### 1.1 Professeurs des écoles

CONCOURS	DATES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ
Premiers concours internes	Mercredi 11 mars
Concours externes, concours externes spéciaux, seconds concours internes, seconds concours internes spéciaux et troisièmes concours	Mardi 28 et mercredi 29 avril
Cycle préparatoire au second concours interne	Les dates du concours sont fixées par les recteurs d'académie

##### 1.2 Personnels de l'enseignement du second degré

###### 1.2.1 Concours externes et CAFEP correspondants

CONCOURS	SECTIONS/OPTIONS	DATES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ
CAPEPS		Mardi 17 et mercredi 18 février
CPE		Mardi 10, mercredi 11 février
CAPET	Toutes sections/options	Jeudi 12, vendredi 13 février
COP		Jeudi 12, vendredi 13 février
CAPLP	Toutes sections/options	Jeudi 19, vendredi 20 février
CAPES	Arts, éducation musicale et chant choral, langues régionales, tahitien	Mardi 3, mercredi 4 mars
	Documentation, physique et chimie, sciences de la vie et de la terre	Jeudi 5, vendredi 6 mars
	Histoire et géographie, mathématiques, philosophie, sciences économiques et sociales,	Lundi 9, mardi 10 mars

CONCOURS	SECTIONS/OPTIONS	DATES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ
	Langues vivantes étrangères, langue corse	Mercredi 11, jeudi 12, vendredi 13 mars
	Lettres classiques, lettres modernes	Lundi 16, mardi 17, mercredi 18 mars
AGRÉGATION	Grammaire, lettres classiques, lettres modernes	Lundi 30, mardi 31 mars, mercredi 1, jeudi 2, vendredi 3 avril
	Histoire, géographie, langues vivantes étrangères	Mardi 31 mars, mercredi 1, jeudi 2, vendredi 3 avril
	Arts, musique	Lundi 6, mardi 7, mercredi 8 avril
	EPS, mathématiques	Mardi 7, mercredi 8 avril
	Biochimie-génie biologique, économie et gestion, génie civil, génie électrique, génie mécanique, mécanique, philosophie, sciences économiques et sociales, sciences physiques, sciences de la vie sciences de la Terre et de l'Univers	Lundi 20, mardi 21, mercredi 22 avril

### 1.2.2 Troisièmes concours et CAFEP correspondants

CONCOURS	SECTIONS/OPTIONS	DATES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ
CAPES	Documentation	Jeudi 5 mars
	Mathématiques	Lundi 9 mars
	Anglais	Vendredi 13 mars

### 1.2.3 Concours internes et CAER correspondants

CONCOURS	SECTIONS/OPTIONS	DATES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ
AGRÉGATION	Économie et gestion, EPS, lettres classiques, lettres modernes, philosophie, sciences économiques et sociales	Mardi 27 et mercredi 28 janvier
	Histoire et géographie	Mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 janvier
	Arts, génie électrique, génie mécanique, langues vivantes, mathématiques, mécanique, musique, Sciences physiques, sciences de la vie sciences de la Terre et de l'Univers	Jeudi 29 et vendredi 30 janvier
CAPES	Toutes sections/options	Mardi 3 février
CAPET	Toutes sections/options	Jeudi 5 février
CAPLP	Mathématiques-sciences -physiques	Mercredi 4 et jeudi 5 février
	Autres sections	Mercredi 4 février

## 2 - CALENDRIER DÉTAILLE DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DES CONCOURS

Les horaires indiqués correspondent aux durées d'épreuves prévues par la réglementation. Il est précisé que les heures de début des épreuves indiquées ci-après sont des heures de France métropolitaine. L'heure à laquelle sont ouvertes les enveloppes des sujets est celle de Paris, quel que soit le fuseau horaire dans lequel se trouve le centre.

### 2.1 Concours de professeurs des écoles

#### 2.1.1 Premiers concours internes :

DATE	ÉPREUVE	HEURE DE PARIS
Mercredi 11 mars	Épreuve écrite permettant au candidat de mettre en évidence l'étendue et la qualité de sa culture personnelle et professionnelle dans l'ensemble du champ de la polyvalence de l'enseignement des écoles.	9 h à 13 h

#### 2.1.2 Concours externes, concours externes spéciaux, seconds concours internes, seconds concours internes spéciaux et troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles

DATE	ÉPREUVE	HEURE DE PARIS
Mardi 28 avril	Épreuve de français.	13 h à 17 h
Mercredi 29 avril	Épreuve de mathématiques.	8 h 30 à 11 h 30
Mercredi 29 avril	Épreuve d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie.	14 h 30 à 17 h 30

La date de l'épreuve écrite de langue régionale est fixée par chaque recteur d'académie dans laquelle le concours externe spécial et le second concours interne spécial peuvent être organisés.

### 2.2 Concours externes et CAFEP correspondants

#### 2.2.1 Concours externe de l'agrégation

Section arts

**Option A : arts plastiques**

Lundi 6 avril	Épreuve écrite d'esthétique et sciences de l'art : cette épreuve prend appui sur un document textuel assorti d'un sujet.	9 h à 15 h
Mardi 7 avril	Épreuve écrite d'histoire de l'art.	9 h à 15 h
Mercredi 8 avril	Épreuve de pratique plastique : réalisation bidimensionnelle mettant en œuvre des moyens strictement graphiques pour répondre à un sujet à consignes précises.	9 h à 17 h

**Option B : arts appliqués**

Lundi 6 avril	Épreuve écrite d'esthétique : analyse et commentaire d'un document textuel.	9 h à 13 h
Mardi 7 avril	Épreuve écrite d'histoire de l'art et des techniques.	9 h à 13 h
Mercredi 8 avril	Épreuve pratique d'investigation et de recherche appliquée.	9 h à 21 h

## Section biochimie-génie biologique

Lundi 20 avril	Composition de biochimie.	9 h à 15 h
Mardi 21 avril	Composition de microbiologie.	9 h à 15 h
Mercredi 22 avril	Composition de biologie cellulaire et physiologie.	9 h à 15 h

## Section économie et gestion

**Option A :** économie et gestion administrative

**Option B :** économie et gestion comptable et financière

**Option C :** économie et gestion commerciale

**Option D :** économie, informatique et gestion

Lundi 20 avril	Composition portant sur l'économie générale.	9 h à 15 h
Mardi 21 avril	Au choix du candidat formulé lors de son inscription : . Composition portant sur les éléments généraux du droit et sur le droit de l'entreprise et des affaires ; . Composition portant sur les éléments généraux de l'analyse des organisations et sur l'économie de l'entreprise.	9 h à 15 h
Mercredi 22 avril	Composition portant sur la gestion des entreprises et des organisations (étude d'une situation pratique relative au domaine de l'option choisie par le candidat).	9 h à 16 h

## Section éducation physique et sportive

Mardi 7 avril	Activités physiques et sportives et civilisations : dissertation ou commentaire d'un document écrit portant sur la mise en pratique et le développement des activités physiques et sportives : déterminants historiques, économiques, sociaux et culturels.	9 h à 15 h
Mercredi 8 avril	Éducation physique et sportive et développement de la personne : dissertation portant sur les aspects biologique, psychologique et sociologique des conduites développées en éducation physique et sportive.	9 h à 16 h

## Section génie civil

Lundi 20 avril	Épreuve de modélisation des matériaux et des ouvrages.	9 h à 15 h
Mardi 21 avril	Épreuve de géotechnique et de qualité des ambiances.	9 h à 15 h
Mercredi 22 avril	Épreuve portant sur l'ingénierie de projet. Au choix du candidat formulé lors de son inscription : option A : matériaux, ouvrages et aménagement. option B : équipements et énergies	9 h à 17 h

## Section génie électrique

Lundi 20 avril	Composition d'automatique et d'informatique industrielle.	9 h à 15 h
Mardi 21 avril	Composition d'électronique.	9 h à 15 h
Mercredi 22 avril	Composition d'électrotechnique.	9 h à 15 h

**Section génie mécanique**

Lundi 20 avril	Étude d'industrialisation.	9 h à 15 h
Mardi 21 avril	Épreuve d'analyse et de conception des systèmes. (*)	9 h à 17 h
Mercredi 22 avril	Épreuve d'automatique-informatique industrielle. (*)	9 h à 15 h

(\*) Pour les épreuves 2 et 3, les candidats composent sur le même sujet que celui remis, au titre de la même session, aux candidats du concours externe de l'agrégation de mécanique.

**Section géographie**

Mardi 31 mars	Composition : géographie thématique.	9 h à 16 h
Mercredi 1 avril	Composition : géographie des territoires.	9 h à 16 h
Jeudi 2 avril	Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie.	9 h à 16 h
Vendredi 3 avril	Composition d'histoire dans le cadre d'un programme.	9 h à 16 h

**Section grammaire**

Lundi 30 mars	Thème latin.	9 h à 13 h
Mardi 31 mars	Thème grec.	9 h à 13 h
Mercredi 1 avril	Version latine.	9 h à 13 h
Jeudi 2 avril	Épreuve à option de grammaire et linguistique comportant deux compositions : 1ère composition : composition principale option A - français ancien et moderne. option B - grec et latin.	9 h à 13 h 30
Jeudi 2 avril	2ème composition : composition complémentaire option A - grec et latin. option B - français ancien et moderne.	15 h à 17 h 30
Vendredi 3 avril	Composition française se rapportant à un programme d'auteurs indiqué à l'avance.	9 h à 16 h

**Section histoire**

Mardi 31 mars	Première dissertation.	9 h à 16 h
Mercredi 1er avril	Deuxième dissertation.	9 h à 16 h
Jeudi 2 avril	Explication de textes (un ou plusieurs textes portant sur le même problème historique sont soumis à la réflexion des candidats).	9 h à 16 h
Vendredi 3 avril	Composition sur un sujet de géographie.	9 h à 16 h

**Section langues vivantes étrangères****Allemand**

Mardi 31 mars	Composition en allemand sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre d'un programme.	9 h à 16 h
Mercredi 1er avril	Épreuve de traduction : cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.	9 h à 15 h
Jeudi 2 avril	Composition en français sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre d'un programme.	9 h à 16 h

**Anglais**

Mardi 31 mars	Dissertation en français sur un sujet de littérature ou de civilisation dans le cadre d'un programme.	9 h à 16 h
Mercredi 1er avril	Commentaire de texte en anglais sur un sujet de civilisation ou de littérature dans le cadre d'un programme.	9 h à 15 h
Jeudi 2 avril	Composition de linguistique.	9 h à 15 h
Vendredi 3 avril	Épreuve de traduction : Cette épreuve comporte un thème et une version.	9 h à 15 h

**Arabe**

Mardi 31 mars	Dissertation en arabe littéral portant sur le programme.	9 h à 15 h
Mercredi 1er avril	Commentaire en langue française d'un texte inscrit au programme.	9 h à 15 h
Jeudi 2 avril	Linguistique : Commentaire dirigé en français d'un texte en langue arabe, hors programme, comportant des questions de linguistique du programme et des questions de grammaire hors programme. Ces questions sont posées en français.	9 h à 15 h
Vendredi 3 avril	Épreuve de traduction. Cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.	9 h à 15 h

**Chinois**

Mardi 31 mars	Dissertation en français portant sur le programme de littérature ou de civilisation.	9 h à 15 h
Mercredi 1er avril	Commentaire de texte en chinois portant sur le programme de civilisation ou de littérature.	9 h à 15 h
Jeudi 2 avril	Épreuve de linguistique en français. Cette épreuve, qui doit être rédigée en français, prend appui sur un texte en langue chinoise. Les questions sont posées en français.	9 h à 12 h
Vendredi 3 avril	Traduction : cette épreuve comporte un thème et une version.	9 h à 16 h

**Espagnol**

Mardi 31 mars	Composition en espagnol sur un sujet de littérature ou de civilisation des pays de langue espagnole se rapportant au programme.	9 h à 16 h
Mercredi 1er avril	Épreuve de traduction. Cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.	9 h à 15 h
Jeudi 2 avril	Composition en français sur un sujet de littérature ou de civilisation des pays de langue espagnole se rapportant au programme.	9 h à 16 h

**Italien**

Mardi 31 mars	Composition en langue italienne sur un sujet de littérature italienne ou sur un sujet relatif à la civilisation italienne dans le cadre d'un programme.	9 h à 16 h
Mercredi 1er avril	Épreuve de traduction. Cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.	9 h à 15 h
Jeudi 2 avril	Composition en langue française sur un sujet de littérature italienne ou sur un sujet relatif à la civilisation italienne dans le cadre d'un programme.	9 h à 16 h

**Section lettres classiques**

Lundi 30 mars	Thème latin.	9 h à 13 h
Mardi 31 mars	Thème grec.	9 h à 13 h
Mercredi 1er avril	Version latine.	9 h à 13 h
Jeudi 2 avril	Version grecque.	9 h à 13 h
Vendredi 3 avril	Dissertation française sur un sujet se rapportant à un programme d'œuvres.	9 h à 16 h

**Section lettres modernes**

Lundi 30 mars	Composition française sur un sujet se rapportant à un programme d'œuvres d'auteurs de langue française.	9 h à 16 h
Mardi 31 mars	Étude grammaticale d'un texte français antérieur à 1500 extrait d'une œuvre inscrite au programme.	9 h à 11 h 30
Mardi 31 mars	Étude grammaticale d'un texte de langue française postérieur à 1500 extrait de l'une des œuvres inscrites au programme.	13 h 30 à 16 h
Mercredi 1er avril	Composition française sur un sujet se rapportant à l'une des deux questions de littérature générale et comparée au programme.	9 h à 16 h
Jeudi 2 avril	Version latine ou version grecque au choix du candidat formulé lors de son inscription.	9 h à 13 h
Vendredi 3 avril	Version dans une langue vivante choisie lors de l'inscription.	9 h à 13 h

**Section mathématiques**

Mardi 7 avril	Composition de mathématiques générales.	9 h à 15 h
Mercredi 8 avril	Composition d'analyse et probabilités.	9 h à 15 h

**Section mécanique**

Lundi 20 avril	Épreuve de mécanique générale et des milieux déformables.	9 h à 15 h
Mardi 21 avril	Épreuve d'analyse et de conception des systèmes. (*)	9 h à 17 h
Mercredi 22 avril	Épreuve d'automatique-informatique industrielle. (*)	9 h à 15 h

(\*) Pour les épreuves 2 et 3, les candidats composent sur le même sujet que celui remis, au titre de la même session, aux candidats du concours externe de l'agrégation de génie mécanique.

**Section musique**

Les épreuves se déroulent au Service interacadémique des examens et concours d'Île de France, 7, rue Ernest Renan 94110 Arcueil (ligne B du RER station Laplace)

Lundi 6 avril	Dissertation.	9 h à 15 h
Mardi 7 avril	Épreuve technique.	9 h à 10 h 45
Mercredi 8 avril	Harmonisation à quatre parties pour une formation donnée (ensemble vocal mixte ou quatuor à cordes) d'une mélodie n'excédant pas trente mesures, tonalement analysable.	9 h à 15 h

### Section philosophie

Lundi 20 avril	Composition de philosophie sans programme.	9 h à 16 h
Mardi 21 avril	Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions selon un programme établi pour l'année.	9 h à 16 h
Mercredi 22 avril	Épreuve d'histoire de la philosophie : commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un auteur (antique ou médiéval, moderne, contemporain) figurant dans un programme établi pour l'année et comportant deux auteurs, appartenant chacun à une période différente.	9 h à 15 h

### Section Sciences économiques et sociales

Lundi 20 avril	Composition de sciences économiques.	9 h à 16 h
Mardi 21 avril	Composition de sociologie.	9 h à 16 h
Mercredi 22 avril	Composition portant au choix du candidat formulé lors de son inscription : - soit sur l'histoire et la géographie du monde contemporain ; - soit sur le droit public et la science politique.	9 h à 14 h

### Section sciences physiques

#### Option A : physique

Lundi 20 avril	Composition de physique.	9 h à 14 h
Mardi 21 avril	Composition de chimie.	9 h à 14 h
Mercredi 22 avril	Problème de physique.	9 h à 15 h

#### Option B : chimie

Lundi 20 avril	Composition de chimie.	9 h à 14 h
Mardi 21 avril	Composition de physique.	9 h à 14 h
Mercredi 22 avril	Problème de chimie.	9 h à 15 h

#### Option C : physique appliquée

Lundi 20 avril	Composition de physique.	9 h à 14 h
Mardi 21 avril	Composition d'électronique et d'électrotechnique.	9 h à 14 h
Mercredi 22 avril	Problème de physique appliquée, de traitement du signal et d'automatique.	9 h à 15 h

### Section sciences de la vie-sciences de la Terre et de l'Univers

**Secteur A :** biologie et physiologie cellulaires, biologie moléculaire : leur intégration au niveau des organismes ;

**Secteur B :** biologie et physiologie des organismes et biologie des populations, en rapport avec le milieu de vie ;

**Secteur C :** sciences de la Terre et de l'Univers, interactions entre la biosphère et la planète Terre.

Lundi 20 avril	Épreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur A.	9 h à 14 h
Mardi 21 avril	Épreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur B.	9 h à 14 h
Mercredi 22 avril	Épreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur C.	9 h à 14 h

## 2.2.2 Concours externe du CAPES et CAFEP-CAPES correspondant

### Section arts plastiques

Mardi 3 mars	Épreuve écrite de culture artistique.	9 h à 14 h
Mercredi 4 mars	Épreuve de pratique plastique. Réalisation bidimensionnelle mettant en œuvre des moyens strictement graphiques pour répondre à un sujet à consignes précises.	9 h à 17 h

### Section documentation

Jeudi 5 mars	Épreuve de sciences et techniques documentaires.	9 h à 14 h
Vendredi 6 mars	Épreuve de dossier documentaire. À partir d'un ensemble de documents, le candidat élabore un dossier relatif à une question de politique documentaire dans le contexte d'un établissement scolaire du second degré. Ce dossier est accompagné : - d'un plan de classement ; - du ou des résumés en un nombre maximal de mots d'un ou deux documents choisis par le jury parmi ceux remis au candidat ; - d'une note de synthèse précisant les objectifs, le contenu et les conditions d'exploitation.	9 h à 14 h

### Section éducation musicale et chant choral

Les épreuves se déroulent au Service interacadémique des examens et concours de l'Île de France, 7, rue Ernest Renan 94110 Arcueil (ligne B du RER station Laplace)

Mardi 3 mars	Épreuve technique en trois parties : - notation de fragments mélodiques, rythmiques, harmoniques.	10 h à 11 h 30
	- commentaire de trois fragments d'œuvres enregistrées d'une durée n'excédant pas trois minutes chacun.	13 h à 15 h
	- harmonisation d'une mélodie donnée de huit à seize mesures. Le candidat écrit une basse et son chiffrage harmonique.	15 h 30 à 17 h
Mercredi 4 mars	Dissertation.	9 h à 15 h

### Section histoire et géographie

Lundi 9 mars	Composition d'histoire.	9 h à 14 h
Mardi 10 mars	Composition de géographie.	9 h à 14 h

### Section langue corse

Mercredi 11 mars	Dissertation en corse sur un sujet tiré du programme.	9 h à 14 h
Jeudi 12 mars	Traduction en français d'un texte rédigé en corse.	9 h à 12 h
Vendredi 13 mars	Traduction en corse d'un texte en français.	9 h à 12 h

### Section langues régionales : Basque, breton, catalan, créole, occitan-langue d'oc

Mardi 3 mars	Dissertation en langue régionale sur un sujet de littérature ou de civilisation, tiré du programme.	9 h à 13 h
Mercredi 4 mars	Épreuve de traduction. Au choix du jury, soit une version, soit un thème, soit une version et un thème.	9 h à 13 h

### Épreuve à option choisie, lors de l'inscription, par les candidats en Basque, Catalan, Créole, Occitan-langue d'oc

Lundi 9 mars	Composition d'histoire se rapportant au programme correspondant du concours externe du CAPES d'histoire et géographie.	9 h à 14 h
Mardi 10 mars	Composition de géographie se rapportant au programme correspondant du concours externe du CAPES d'histoire et géographie.	9 h à 14 h
Mercredi 11 mars	Commentaire dirigé en langue espagnole d'un texte littéraire ou de civilisation se rapportant au programme des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe du CAPES de langues vivantes étrangères espagnol.	9 h à 14 h
Mercredi 11 mars	Commentaire dirigé en langue anglaise d'un texte littéraire ou de civilisation se rapportant au programme des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe du CAPES de langues vivantes étrangères anglais.	9 h à 14 h
Lundi 16 mars	Composition française. La nature de l'épreuve est identique à celle de la première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe du CAPES de lettres modernes et prend appui sur le même programme.	9 h à 15 h

### Épreuve à option choisie, lors de l'inscription, par les candidats en breton

Lundi 9 mars	Composition d'histoire se rapportant au programme correspondant du concours externe du CAPES d'histoire et géographie.	9 h à 14 h
Lundi 9 mars	Composition se rapportant au programme des épreuves écrites du concours externe du CAPES de mathématiques. La nature de l'épreuve est identique à celle de l'épreuve dite "première composition" du dit CAPES.	9 h à 14 h
Mardi 10 mars	Composition de géographie se rapportant au programme correspondant du concours externe du CAPES d'histoire et géographie.	9 h à 14 h
Mercredi 11 mars	Commentaire dirigé en langue anglaise d'un texte littéraire ou de civilisation se rapportant au programme des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe du CAPES de langues vivantes étrangères anglais.	9 h à 14 h
Lundi 16 mars	Composition française. La nature de l'épreuve est identique à celle de la première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe du CAPES de lettres modernes et prend appui sur le même programme.	9 h à 15 h

### Section langues vivantes étrangères : Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien

Mercredi 11 mars	Commentaire dirigé en langue étrangère d'un texte littéraire ou de civilisation se rapportant au programme.	9 h à 14 h
Jeudi 12 mars	Composition en français sur un sujet de littérature ou de civilisation se rapportant au programme.	9 h à 14 h
Vendredi 13 mars	Épreuve de traduction (thème et version).	9 h à 14 h

**Section lettres classiques**

Lundi 16 mars	Composition française.	9 h à 15 h
Mardi 17 mars	Version latine.	9 h à 13 h
Mercredi 18 mars	Version grecque.	9 h à 13 h

**Section lettres modernes**

Lundi 16 mars	Composition française.	9 h à 15 h
Mardi 17 mars	Étude grammaticale d'un texte français antérieur à 1500.	9 h à 11 h 30
Mardi 17 mars	Étude grammaticale et stylistique d'un texte en langue française postérieur à 1500.	14 h à 16 h 30
Mercredi 18 mars	Version dans une langue choisie par le candidat lors de son inscription.	9 h à 13 h

**Section mathématiques**

Lundi 9 mars	Première composition.	9 h à 14 h
Mardi 10 mars	Deuxième composition.	9 h à 14 h

**Section philosophie**

Lundi 9 mars	Composition de philosophie : dissertation dont le sujet se rapporte au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales.	9 h à 15 h
Mardi 10 mars	Composition de philosophie : explication de texte français ou en français ou traduit en français. Le texte est extrait de l'œuvre d'un auteur inscrit au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales.	9 h à 15 h

**Section physique et chimie**

Jeudi 5 mars	Composition de physique avec applications.	9 h à 14 h
Vendredi 6 mars	Composition de chimie avec applications.	9 h à 14 h

**Section sciences économiques et sociales**

Lundi 9 mars	Composition de sciences économiques.	9 h à 13 h
Mardi 10 mars	Composition de sciences sociales (démographie comprise).	9 h à 13 h

**Section sciences de la vie et de la Terre**

Jeudi 5 mars	Composition sur un sujet de biologie.	9 h à 15 h
Vendredi 6 mars	Composition sur un sujet de géologie.	9 h à 14 h

## Section tahitien

Mardi 3 mars	Dissertation en tahitien sur un sujet de littérature ou de civilisation, tiré du programme.	9 h à 13 h
Mercredi 4 mars	Épreuve de traduction. Au choix du jury, soit une version, soit un thème, soit une version et un thème.	9 h à 13 h
<b>Épreuve à option choisie par le candidat lors de son inscription.</b>		
Lundi 9 mars	Composition d'histoire se rapportant au programme correspondant du concours externe du CAPES d'histoire et géographie.	9 h à 14 h
Lundi 9 mars	Composition se rapportant au programme des épreuves écrites du concours externe du CAPES de mathématiques. La nature de l'épreuve est identique à celle de l'épreuve dite "première composition" dudit CAPES.	9 h à 14 h
Mardi 10 mars	Composition de géographie se rapportant au programme correspondant du concours externe du CAPES d'histoire et géographie.	9 h à 14 h
Mercredi 11 mars	Commentaire dirigé en langue anglaise d'un texte littéraire ou de civilisation se rapportant au programme des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe du CAPES de langues vivantes étrangères anglais.	9 h à 14 h
Lundi 16 mars	Composition française. La nature de l'épreuve est identique à celle de la première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe du CAPES de lettres modernes et prend appui sur le même programme.	9 h à 15 h

## 2.2.3 Concours externe du CAPET et CAFEP-CAPET correspondant

## Section : arts appliqués

Jeudi 12 février	Épreuve écrite de culture artistique : arts, techniques, civilisations.	9 h à 13 h
Vendredi 13 février	Épreuve écrite et graphique : analyse de documents visuels et exploitation méthodique en vue d'une application en arts appliqués.	9 h à 17 h

## Section : biotechnologies,

## Option : biochimie-génie biologique

Jeudi 12 février	Biochimie.	9 h à 14 h
Vendredi 13 février	Microbiologie.	9 h à 14 h

## Section : économie et gestion,

## Option : économie et gestion administrative,

## Option : économie et gestion commerciale

Jeudi 12 février	Composition d'économie-droit au choix du candidat formulé lors de son inscription : - soit économie générale et/ou économie d'entreprise ; - soit droit et/ou économie d'entreprise.	9 h à 13 h
Vendredi 13 février	Étude de cas.	9 h à 14 h

**Section : sciences et techniques médico-sociales**

Jeudi 12 février	Sciences médico-sociales.	9 h à 14 h
Vendredi 13 février	Projet d'organisation ou étude de cas.	9 h à 15 h

**Section : technologie**

Jeudi 12 février	Étude d'un système technique dans ses dimensions industrielle et économique.	9 h à 15 h
Vendredi 13 février	Analyse d'un produit dans son contexte technico-économique.	9 h à 15 h

**2.2.4 Concours externe du CAPLP et CAFEP- CAPLP correspondant****Section : arts appliqués**

Jeudi 19 février	Épreuve de culture artistique.	9 h à 13 h
vendredi 20 février	Épreuve écrite et graphique.	9 h à 15 h

**Section : biotechnologies****Option : Santé-environnement**

Jeudi 19 février	Biochimie.	9 h à 14 h
vendredi 20 février	Sciences et technologies de l'habitat et de l'environnement.	9 h à 14 h

**Section : communication administrative et bureautique****Section : comptabilité et bureautique**

Jeudi 19 février	Épreuve technique.	9 h à 14 h
vendredi 20 février	Composition sur un sujet d'économie d'entreprise.	9 h à 12 h

**Section : esthétique-cosmétique**

Jeudi 19 février	Épreuve de sciences et technologie.	9 h à 13 h
vendredi 20 février	Projet d'organisation ou étude de cas.	9 h à 14 h

**Section : génie civil****Option : Construction et économie****Option : Construction et réalisation des ouvrages****Option : Équipements techniques-énergie****Section : génie électrique****Option : Électrotechnique et énergie****Section : génie industriel****Option : Bois****Option : Matériaux souples****Option : Structures métalliques**

**Section : génie mécanique****Option :** Construction**Option :** Maintenance des systèmes mécaniques automatisés**Option :** Maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier

Jeudi 19 février	Sciences et techniques industrielles.	9 h à 15 h
vendredi 20 février	Étude d'un système et/ou d'un processus technique.	9 h à 17 h

**Section : hôtellerie-restauration****Option :** Organisation et production culinaire**Option :** Services et commercialisation

Jeudi 19 février	Épreuve écrite de technologie dans l'option choisie.	9 h à 12 h
vendredi 20 février	Épreuve d'économie, d'organisation et de gestion d'une entreprise hôtelière.	9 h à 12 h

**Section : langue-vivante-lettres : Anglais-lettres**

Jeudi 19 février	Langue vivante : Version ou thème au choix du jury, et composition en langue étrangère.	9 h à 14 h
vendredi 20 février	lettres : Commentaire d'un texte littéraire ou dissertation sur un sujet littéraire général au choix du jury.	9 h à 14 h

**Section : lettres-histoire**

Jeudi 19 février	Lettres : Commentaire composé d'un texte littéraire ou dissertation sur un sujet littéraire général au choix du jury.	9 h à 14 h
vendredi 20 février	Histoire-géographie : Composition d'histoire ou de géographie. Le président du jury choisit la discipline (histoire ou géographie) qui fait l'objet de la composition. Les candidats sont informés de ce choix au moment de l'épreuve. Les candidats ont le choix entre deux sujets.	9 h à 14 h

**Section : mathématiques-sciences physiques**

Jeudi 19 février	Composition de mathématiques.	9 h à 13 h
vendredi 20 février	Composition de physique-chimie.	9 h à 13 h

**Section : sciences et techniques médico-sociales**

Jeudi 19 février	Sciences médico-sociales.	9 h à 14 h
vendredi 20 février	Projet d'organisation ou étude de cas.	9 h à 15 h

**Section : vente**

Jeudi 19 février	Épreuve technique.	9 h à 14 h
vendredi 20 février	Composition sur un sujet d'économie d'entreprise.	9 h à 12 h

Sections et options dans lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV

Section : bâtiment

**Option** : Peinture-revêtements

Section : conducteurs routiers

Section : réparation et revêtement en carrosserie

Jeudi 19 février	Étude d'un produit, d'une réalisation, d'un processus, d'un service ou d'une action de maintenance.	9 h à 13 h
------------------	---	------------

### 2.2.5 Concours externe du CAPEPS et CAFEP-CAPEPS correspondant

Mardi 17 février	Composition portant sur l'éducation physique et sportive : son histoire et ses composantes culturelles.	9 h à 13 h
Mercredi 18 février	Composition portant sur la didactique et la pédagogie de l'éducation physique et sportive, en relation avec les sciences biologiques et les sciences humaines.	9 h à 13 h

### 2.2.6. Concours externe de COP

Jeudi 12 février	Épreuve de psychologie qui peut comporter des questions théoriques et méthodologiques.	9 h à 13 h
Vendredi 13 février	Épreuve portant sur des questions relatives à l'économie, au travail et à l'emploi.	9 h à 13 h

### 2.2.7 Concours externe de CPE

Mardi 10 février	Dissertation portant sur une ou plusieurs questions relatives à l'éducation.	9 h à 13 h
Mercredi 11 février	Étude d'un dossier portant sur la connaissance du système éducatif.	9 h à 13 h

## 2.3 Troisièmes concours et CAFEP correspondants

### 2.3.1 Troisième concours du CAPES et CAFEP-CAPES correspondant

Section documentation

Jeudi 5 mars	Épreuve de sciences et techniques documentaires.	9 h à 14 h
--------------	--	------------

Section langues vivantes : anglais,

Vendredi 13 mars	Épreuve de traduction (thème et version).	9 h à 14 h
------------------	---	------------

Section mathématiques

Lundi 9 mars	Première composition.	9 h à 14 h
--------------	-----------------------	------------

## 2.4 Concours internes

### 2.4.1 Concours interne de l'agrégation et CAERPA correspondant

Section arts

**Option A** : arts plastiques

Jeudi 29 janvier	Épreuve de pédagogie des arts plastiques : épreuve écrite accompagnée de schémas et de croquis explicatifs.	9 h à 15 h
Vendredi 30 janvier	Épreuve de culture artistique : épreuve écrite accompagnée de schémas et de croquis explicatifs.	9 h à 14 h

## Section économie et gestion

Mardi 27 janvier	Exploitation pédagogique d'un thème relatif à l'économie et à la gestion des entreprises et des organisations portant sur l'une des quatre options suivantes, selon le choix formulé par le candidat au moment de l'inscription : option A : Économie et gestion administrative option B : Économie et gestion comptable et financière option C : Économie et gestion commerciale option D : Économie, informatique et gestion	9 h à 15 h
Mercredi 28 janvier	Composition portant, au choix du candidat exprimé lors de son inscription sur : . l'économie générale, . ou les éléments généraux du droit et sur le droit de l'entreprise et des affaires.	9 h à 15 h

## Section éducation physique et sportive

Mardi 27 janvier	Dissertation ou commentaire d'un document écrit portant sur l'éducation physique et sportive comme discipline d'enseignement, sur ses références culturelles et sur les déterminants historiques, économiques et sociaux des activités physiques et sportives.	9 h à 15 h
Mercredi 28 janvier	Composition sur les données scientifiques des activités physiques et sportives : aspects biologiques, psychologiques et sociologiques des pratiques corporelles - en relation avec les mises en œuvre didactiques.	9 h à 15 h

## Section génie électrique

**Option A :** Électronique et informatique industrielle**Option B :** Électrotechnique et électronique de puissance

Jeudi 29 janvier	Première épreuve prenant appui sur un système industriel défini par une documentation technique. Le sujet de cette épreuve peut comporter une partie commune à l'option A et à l'option B. La durée réelle de l'épreuve sera indiquée sur le sujet.	9 h à 17 h durée maximale : 8 h
Vendredi 30 janvier	Deuxième épreuve portant sur l'étude d'un problème d'automatisation. Le sujet de cette épreuve peut comporter une partie commune à l'option A et à l'option B. La durée réelle de l'épreuve sera indiquée sur le sujet.	9 h à 15 h durée maximale : 6 h

## Section génie mécanique

Jeudi 29 janvier	Première épreuve prenant appui sur un système industriel défini par une documentation technique. La durée réelle de l'épreuve sera mentionnée sur le sujet.	9 h à 17 h durée maximale : 8 h
Vendredi 30 janvier	Deuxième épreuve portant sur l'étude d'un problème d'automatisation. La durée réelle de l'épreuve sera mentionnée sur le sujet.	9 h à 15 h durée maximale : 6 h

**Section histoire et géographie**

Mardi 27 janvier	Dissertation d'histoire.	9 h à 16 h
Mercredi 28 janvier	Dissertation de géographie.	9 h à 16 h
Jeudi 29 janvier	Commentaire, analyse scientifique, utilisation pédagogique de documents historiques ou géographiques, fournis au candidat dans la discipline choisie par celui-ci au moment de son inscription.	9 h à 14 h

**Section langues vivantes étrangères****Allemand, anglais, espagnol, italien**

Jeudi 29 janvier	Composition en langue étrangère portant sur le programme de civilisation ou de littérature du concours.	9 h à 16 h
Vendredi 30 janvier	Traduction : thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes.	9 h à 14 h

**Section lettres classiques**

Mardi 27 janvier	Composition à partir d'un ou plusieurs textes d'auteurs de langue française du programme.	9 h à 16 h
Mercredi 28 janvier	Version grecque ou latine, selon l'option choisie par le candidat lors de son inscription.	9 h à 13 h

**Section lettres modernes**

Mardi 27 janvier	Composition à partir d'un ou plusieurs textes d'auteurs de langue française du programme des lycées.	9 h à 16 h
Mercredi 28 janvier	Composition française à partir d'un programme d'œuvres d'auteurs de langue française et postérieures à 1500.	9 h à 16 h

**Section mathématiques**

Jeudi 29 janvier	Première épreuve de mathématiques.	9 h à 15 h
Vendredi 30 janvier	Deuxième épreuve de mathématiques.	9 h à 15 h

**Section mécanique**

Jeudi 29 janvier	Première épreuve prenant appui sur un système industriel défini par une documentation technique. La durée réelle de l'épreuve sera mentionnée sur le sujet.	9 h à 17 h durée maximale : 8 h
Vendredi 30 janvier	Deuxième épreuve portant sur l'étude d'un problème d'automatisation. La durée réelle de l'épreuve sera mentionnée sur le sujet.	9 h à 15 h durée maximale : 6 h

**Section musique**

Les épreuves se déroulent au service interacadémique des examens et concours de l'Île de France, 7, rue Ernest Renan 94110 Arcueil (ligne B du RER station Laplace)

Jeudi 29 janvier	Harmonisation à quatre parties pour une formation donnée (ensemble vocal mixte ou quatuor à cordes) d'une mélodie n'excédant pas seize mesures, totalement analysable.	9 h à 15 h
Vendredi 30 janvier	Épreuve en deux parties : - commentaire de 3 fragments d'œuvres enregistrées d'une durée n'excédant pas quatre minutes chacun ; - dissertation.	10 h à 12 h 13 h à 17 h

**Section philosophie**

Mardi 27 janvier	Composition de philosophie : explication de texte.	9 h à 15 h 30
Mercredi 28 janvier	Composition de philosophie : dissertation.	9 h à 16 h

**Section sciences économiques et sociales**

Mardi 27 janvier	Composition de sciences économiques et sociales.	9 h à 15 h
Mercredi 28 janvier	Composition élaborée à partir d'un dossier fourni au candidat et portant sur les programmes de sciences économiques et sociales (option en classe de seconde, enseignement des SES en classes de première ES et de terminale ES).	9 h à 15 h

**Section sciences Physiques**

**Option : Physique et chimie**

Jeudi 29 janvier	Composition sur la physique et le traitement automatisé de l'information.	9 h à 14 h
Vendredi 30 janvier	Composition avec exercices d'application sur les programmes de l'enseignement du second degré et sur un programme complémentaire publié. Cette épreuve porte sur la chimie.	9 h à 14 h

**Section sciences de la vie-sciences de la Terre et de l'Univers**

Jeudi 29 janvier	Composition à partir d'un dossier fourni au candidat.	9 h à 14 h
Vendredi 30 janvier	Épreuve scientifique à partir d'une question de synthèse dans une discipline n'ayant pas fait l'objet de la première composition et portant sur le programme des collèges, des lycées et celui des classes préparatoires.	9 h à 14 h

**2.4.2 Concours interne du CAPES et CAER-CAPES correspondant**

**Section arts plastiques**

Mardi 3 février	Commentaire composé et réalisation bidimensionnelle.	9 h à 16 h
-----------------	--	------------

**Section documentation**

Mardi 3 février	À partir d'un dossier thématique de trois à cinq documents concernant les finalités et l'organisation du système éducatif, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication, il est demandé aux candidats : - de rédiger une note de synthèse ; - de développer une réflexion personnelle prenant en compte les missions du professeur documentaliste ; - d'élaborer la référence bibliographique et des éléments d'analyse.	9 h à 14 h
-----------------	--	------------

**Section histoire et géographie**

Mardi 3 février	Épreuve comprenant deux parties : - Commentaire de documents d'histoire ou de géographie, - Composition dans la discipline ne faisant pas l'objet du commentaire.	9 h à 15 h
-----------------	---	------------

**Section langues vivantes étrangères : Anglais, chinois, espagnol, italien**

Mardi 3 février	Commentaire guidé en langue étrangère d'un texte en langue étrangère accompagné d'un exercice de traduction (version et/ou thème).	9 h à 14 h
-----------------	--	------------

**Section lettres modernes**

Mardi 3 février	Épreuve de didactique. Un corpus de textes éventuellement accompagnés de documents iconographiques est proposé aux candidats.	9 h à 15 h
-----------------	---	------------

**Section mathématiques**

Mardi 3 février	Composition de mathématiques.	9 h à 14 h
-----------------	-------------------------------	------------

**Section physique et chimie**

Mardi 3 février	Épreuve de physique et chimie. Cette épreuve comporte des questions de physique et des questions de chimie.	9 h à 14 h
-----------------	---	------------

**Section sciences économiques et sociales**

Mardi 3 février	Composition sur un sujet se rapportant au programme.	9 h à 13 h
-----------------	--	------------

**Section sciences de la vie et de la Terre**

Mardi 3 février	Composition et étude de documents.	9 h à 14 h
-----------------	------------------------------------	------------

**2.4.3 Concours interne du CAPET et CAER-CAPET correspondant****Section sciences et techniques médico-sociales**

Jeudi 5 février	Étude scientifique et technologique.	9 h à 15 h
-----------------	--------------------------------------	------------

**2.4.4 Concours interne du CAPLP et CAER-CAPLP correspondant****Section arts appliqués**

Mercredi 4 février	Épreuve, à caractère culturel, prenant appui sur des œuvres et d'éventuels commentaires ou citations concernant la création artistique en général, les arts appliqués ou les métiers d'art.	9 h à 13 h
--------------------	---	------------

**Section biotechnologies****Option : Santé-environnement**

Mercredi 4 février	Étude scientifique et technique.	9 h à 15 h
--------------------	----------------------------------	------------

**Section génie civil :****Option : Construction et réalisation des ouvrages****Option : Équipements techniques-énergie**

Mercredi 4 février	Étude d'un système technique et/ou d'un processus technique et/ou d'un ouvrage.	9 h à 15 h
--------------------	---	------------

**Section génie industriel****Option : Bois****Option : Structures métalliques**

Mercredi 4 février	Étude d'un système technique et/ou d'un processus technique et/ou d'un produit.	9 h à 15 h
--------------------	---	------------

**Section génie mécanique****Option : Maintenance des systèmes mécaniques automatisés****Option : Maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantiers**

Mercredi 4 février	Étude d'un système technique et/ou d'un processus technique.	9 h à 15 h
--------------------	--	------------

**Section mathématiques-sciences physiques**

Mercredi 4 février	Composition de mathématiques.	9 h à 13 h
Jeudi 5 février	Composition de sciences physiques.	9 h à 13 h

**Section sciences et techniques médico-sociales**

Mercredi 4 février	Étude scientifique et technique.	9 h à 15 h
--------------------	----------------------------------	------------

**Section vente**

Mercredi 4 février	Épreuve scientifique et technique.	9 h à 13 h
--------------------	------------------------------------	------------

**Sections et options dans lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV****Section bâtiment****Option : Peinture-revêtements****Section réparation et revêtement en carrosserie**

Mercredi 4 février	Exploitation pédagogique d'un thème professionnel.	9 h à 13 h
--------------------	--	------------

### 3 - CALENDRIER DES ÉPREUVES D'ADMISSION

#### 3.1 Professeurs des écoles

Les calendriers seront portés à la connaissance des candidats par les académies organisatrices des épreuves. Ils seront disponibles sur le site internet de l'académie organisatrice du concours. Les candidats sont convoqués par le service des examens et concours responsable de l'organisation des épreuves.

#### 3.2 Personnels de l'enseignement du second degré

Différentes informations sont consultables par internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/siac2> Rubrique "Calendriers et résultats des concours" :

- les calendriers prévisionnels des épreuves d'admission ainsi que les lieux où elles se dérouleront ;
- les calendriers prévisionnels de proclamation des résultats d'admissibilité et d'admission ;
- les résultats d'admissibilité et d'admission.

Aucun résultat n'est donné par téléphone.

##### Convocation des candidats

Les candidats admissibles peuvent, après la proclamation des résultats, prendre connaissance de leur convocation par internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/siac2> à la rubrique "Calendriers et résultats des concours"

##### Relevé de notes

Après la proclamation des résultats d'admissibilité, les candidats non admissibles et, après la proclamation des résultats d'admission, les candidats admis et non admis reçoivent le relevé des notes qu'ils ont obtenues à chaque épreuve et peuvent, également, en prendre connaissance par internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/siac2> Rubrique "Calendriers et résultats des concours"